



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2023

N° C02_03_2023_08 - Modification de la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) du comité social territorial (CST)

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	58	9	67	23

Pour : 66	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 24 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, DOLBEAU Alain, ARCHAIMBAULT Monique, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à GIRAULT Anne), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), SUIRE Catherine (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, LONGEAU Daniel, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Modification de la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) du comité social territorial (CST)

Considérant qu'au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) du comité social territorial (CST), le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires ;

Toutefois, lorsque le bon fonctionnement de la formation spécialisée le justifie, l'organe délibérant peut décider, après avis du comité social territorial, que chaque titulaire dispose de deux suppléants.

Considérant la demande exprimée par les représentants du personnel lors de la réunion du CST en date du 1^{er} février dernier en matière de composition de la formation spécialisée, afin que chaque titulaire dispose de deux suppléants ;

Considérant la volonté de faire droit à cette demande et ainsi de porter le nombre de suppléants à deux par titulaire de la formation spécialisée ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment son article 16,

Vu la délibération du conseil communautaire C_19_05_2022-45 du 19 mai 2022 relative aux instances de dialogue social - Mise en place du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- MODIFIER la délibération du conseil communautaire C_19_05_2022-45 du 19 mai 2022 afin de porter et fixer le nombre de suppléants à deux par titulaire au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET